

# Epargne salariale : pourquoi les primes vont baisser

Le Monde.fr | 05.03.2014 à 18h02 • Mis à jour le 05.03.2014 à 18h06 | Par Eric Leroux



Dans les prochaines semaines, plusieurs millions de salariés vont découvrir le montant de leur participation et/ou de leur intéressement versés par leurs employeurs au titre des bénéfices réalisés en 2013. Ils connaîtront aussi le montant de l'abondement prévu par leur direction pour augmenter les sommes versées volontairement dans un PEE (Plan d'épargne entreprise) ou Perco (Plan d'épargne retraite collective).

Une bonne nouvelle pour les salariés, qui reçoivent ainsi des sommes en sus de leur salaire. Mais, cette année, ces primes devraient avoir une saveur un peu moins douce. En cause, la diminution des résultats en raison de la situation économique et, surtout, la hausse du forfait social qui s'applique sur les sommes déboursées par l'employeur.

Inconnu jusqu'en 2008, ce forfait a été créé pour compenser l'absence de charges sociales sur les sommes versées dans le cadre de l'épargne salariale. Jusqu'à cette date, les entreprises n'avaient effectivement rien à régler, tandis que les charges atteignent 50 % sur les salaires.

Fixé à 2 % en 2009, le taux du forfait social a doublé en 2010, avant de passer à 6 % en 2011, à 8 % en janvier 2012, puis de bondir à 20 % à l'été 2012.

## RÉDUCTION DES PRIMES

« Cette forte augmentation pose problème aux entreprises, car le budget qu'elles octroient à cette épargne salariale n'est pas extensible, en particulier dans les grands groupes, où les montants se chiffrent en millions ou dizaines de millions d'euros », explique Hubert Clerbois, dirigeant de la société EPS Partenaires.

Ces augmentations les conduisent donc à inclure le forfait social de 20 % dans leur budget et à réduire en conséquence les primes effectivement versées aux salariés. « Cela ne joue pas pour la participation, qui est calculée selon une formule légale, mais les primes d'intéressement et le montant des abondements sont touchés », précise M. Clerbois.

Si certaines entreprises n'ont pas attendu pour revoir ces montants à la baisse et ont annoncé dès 2012 qu'elles dénonçaient leurs accords, la plupart attendent la fin de validité des accords d'intéressement, signés pour trois ans, pour refaire leurs comptes.

« On ne connaîtra donc l'impact véritable sur les primes versées qu'à compter de 2015, quand tous les accords en vigueur auront été revus », précise M. Clerbois. Mais la plupart des professionnels estiment que la baisse est déjà engagée.